



# Le monde d'après ? Les Mobilités Durables

## Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

### Les 5 grands objectifs de la loi :

- Apporter des **solutions** de mobilité,
- Accélérer la **croissance des nouvelles mobilités**,
- Réussir la **transition écologique** des mobilités,
- **Investir** au service des transports du quotidien,
- Assurer le bon fonctionnement des transports.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-orientation-des-mobilites>



### Présentation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Présentation succincte de la loi et de ses objectifs

Page 1

La loi d'orientation des mobilités, dite **LOM**, du 24 décembre 2019 a notamment institué de nouvelles obligations à la charge des employeurs aux fins **d'améliorer les mobilités quotidiennes** de leurs personnels et de modifier les modalités de prise en charge éventuelle des frais de **déplacement entre le domicile et le lieu de travail**.

Nous retiendrons notamment 2 éléments de cette loi qui concernent directement les entreprises.

### Plan De Mobilité :

Le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à **optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise**, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

Exemple de mesures :

- La promotion du vélo,
- L'amélioration de l'accès aux bâtiments,
- Encouragement à l'utilisation des transports publics,
- Amélioration des horaires de travail,
- Incitation au covoiturage ...

### A NOTER

Le PDM est une **Obligation** pour les entreprises de plus de 100 travailleurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Forfait Mobilité Durable (FMD) :

Tous les employeurs privés et publics peuvent contribuer aux **frais de déplacement domicile-travail en covoiturage ou en vélo de leurs salariés**, ainsi qu'avec d'autres services de mobilité partagés. Ce forfait peut s'élever **jusqu'à 400 €/an en franchise d'impôt et de cotisations sociales**. Il remplace l'indemnité kilométrique vélo mise en place jusqu'à ce jour.



Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 sept 2020



### Les revendications CFDT

Les différentes revendications de la CFDT concernant le sujet de la mobilité au quotidien de nos salariés

Page 2

## La mobilité au quotidien à Thales Services

	Pieds	Cycle	Covoiturage	Transports publics	2 roues motorisées	Auto.	Véhicule électrique
Aujourd'hui	-	IKV : Indemnité Kilométrique Vélo (non appliqué)	-				-
Avec la loi LOM	-	<a href="#">Forfait Mobilité Durable (FMD)</a> <a href="#">jusqu'à 400 €/an en franchise d'impôt et de cotisations sociales</a>		50 % du titre transport	Peut être pris en compte dans le calcul des frais réels pour les frais kilométriques (impôts sur le revenu)		<a href="#">Forfait Mobilité Durable (FMD)</a> <a href="#">L'employeur pourra participer aux frais de recharge électrique jusqu'à 400 € dans l'année.</a>

Et dans les autres entités de Thales ? Par exemple AVS applique l'Indemnité Kilométrique Vélo, sur le campus de Bordeaux un accord d'établissement, relatif aux mesures incitatives au report modal, existe depuis janvier 2019 : IKV, avance pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, participation aux frais de covoiturage ...

**C'est une question de volonté !**

## Les revendications CFDT

Le Forfait Mobilité Durable permet de prendre en compte l'ensemble des formes de mobilité : utilisation du vélo personnel, covoiturage, en tant que conducteur ou passager, véhicule « en partage ».

Il faut savoir que la mobilité est devenue un **sujet de négociation obligatoire** pour les entreprises de 50 salariés et plus (Code du travail L 2242-17).

A plusieurs reprises, la CFDT a demandé à la direction d'agir concernant la problématique de la mobilité au quotidien pour les salariés TS (lors des NAO de cette année, mais aussi en sortie de confinement COVID-19, où la problématique de déplacements des salariés étaient un des enjeux majeurs).

La CFDT a obtenu la création d'un **groupe de travail** sur le sujet qui doit se réunir à partir d'octobre. Elle a largement insisté sur le fait que ce groupe n'avait d'intérêt que s'il débouchait sur de réelles mesures.

### La CFDT souhaite notamment :

- Le démarrage, au plus tôt, du **groupe de travail** sur le thème de la mobilité,
- Le respect, par Thales Services, de son obligation concernant l'élaboration de **Plans De Mobilités (PDM)**,
- La mise en application du **Forfait Mobilité Durable**, afin d'encourager la pratique du vélo sur nos différents sites,
- Une réflexion, par site, pour réaliser des aménagements **sécurisés** pour les parkings vélos ...

Le sujet vous intéresse, vous avez des suggestions ... contactez directement **vos élus locaux CFDT** ([balancetaquestionnalacfdt@talents2ts.fr](mailto:balancetaquestionnalacfdt@talents2ts.fr)), ou écrivez directement à un de **nos référents mobilité douce CFDT**